

## Syndicat des professionnels de l'énergie solaire

Créé en 1983, fédère des centaines de membres sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur, représentatif de la filière solaire en France (chaleur & électricité). TPE, PME, PMI, ETI et grands groupes: 1 adhérent = 1 voix délibérative

Trois branches : Chaleur solaire , PV Bâtiment, PV Energie

Deux missions principales :

- ✓ Représenter et défendre les intérêts des professionnels
- ✓ Animer, structurer et développer la filière solaire française

## Autoconsommation individuelle « totale et en vente de surplus » :

- ✓ Plus de 14 000 installations déclarées à Enedis : qqes MW installés
- ✓ Plus de 20 000 installations en « microPV » dans la MI neuve (couplage avec chaudière conformité / RT2012) : qqes MW concernés (500 Wc en moyenne par installation). 11500 installations microPV en 2016 #8% du marché des maisons individuelles neuves, après 7617 installations en 2015, progression sur 2017
- ✓ Plus d'une centaine d'installations avec 2\*20 MW de projets à réaliser d'ici 2018 suite au 1er AO autoconso
- ✓ Plus d'un millier d'installations avec 450 MW à attribuer et réaliser d'ici 2022, dans le cadre de l'AO CRE pluriannuel.
- ✓ Aujourd'hui, moins de 0,05% des points de raccordement au réseau de distribution français, pour 10 à 40% au maximum de la consommation électrique des sites équipés. l'autoconsoPV.

# Cadre réglementaire



## Source d'opportunités nouvelles pour décentralisation « optimale » de la production électrique

- ✓ Autoconso « individuelle » avec ou sans stockage, incitée / arrêté tarifaire mai 2017 jusqu'à 100 kWc et AO dédié 100 à 500 kWc pour (450 MWc, 9X50 MWc)
- ✓ Autoconso « collective » en aval poste distribution BT,
  - ✓ Concertation nationale CRE lancée 12/09/17, notamment pour fixer TURPE dédié avec échéance début 2018
  - ✓ Question de l'exonération totale ou partielle CSPE et TCFE en suspend
  - ✓ Bientôt convention ENEDIS AutoConsoColl (règles de répartition de la production, index de production virtuels pour chaque consommateur et de ses conditions, spécifications techniques et contractuelles avec GRD,...)



# Cadre réglementaire



## Cadre pourra évoluer à la suite concertation de la CRE

- ✓ Plusieurs points de fonds doivent être investigués pour définir ce futur cadre (structure du TURPE reflétant mieux la réalité économique, évolution des profils Enedis pour aller vers de la courbe de charge réelle, optimisation péréquation tarifaire ZNI avec PV+Stockage, mise en place des marchés pour les nouveaux services systèmes apportés par l'autoconsommation, ...)
- ✓ Demande que pour quelques années le cadre actuel perdure, car pourquoi demander une contribution des autoconsommateurs si on ne peut pas rémunérer les services qu'ils rendent par ailleurs ?

# Quels projets pour un territoire ?



## Dégager localement des bénéfices pour l'intérêt général

- ✓ Fixe pour 25 ans (garantie matériel) et plus, le prix de l'électricité solaire produite.
- ✓ Renforce la compétitivité française : maîtrise et réduction des charges à long terme pour industriels et tertiaires privés et publics.
- ✓ Réduit l'intensité de la précarité énergétique dans logement collectif, face à l'augmentation c€/kWh du TRV.
- ✓ Optimise de déploiement de la recharge des VE (limitation renforcement réseau) avec bornes intelligentes alimentées / PV localement
- ✓ Ouvre de nouveaux modèles économiques de fourniture d'électricité au BEPOS, avec expérimentation PEBN en préliminaire de RE2020
- ✓ Développement de l'offre industrielle et de service française, avec une solution intégrée dans l'offre Smartgrid au niveau mondial.



# Lutter contre précarité énergétique



## Plan « Autoconsommation Solaire Solidaire » proposé / Enerplan le 13 Septembre

- ✓ Equiper 1,5 million de foyers précaires en autoconso (300 à 500 W / logement) en 5 ans.
- ✓ Pour couvrir 10 à 20 % de la consommation électrique des ménages. Taux d'économie porté à 40% grâce par la gestion active de l'énergie afin que le triptyque comportement + substitution = économie réelle dans la durée (approche MDE active)
- ✓ Pilotage du plan aux bonnes échelles spatiales, avec les Régions chefs en lien avec collectivités locales au niveau infra-régional
- ✓ Nouvelle solidarité électrique proposée : option dans les contrats de vente en surplus, pour que les français autoconsommateurs qui investissent et y sont aidés, puissent attribuer tout ou partie de leur surplus d'électricité solaire au programme solaire solidaire.

